

Procès-verbal du conseil municipal du 25/09/2023

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à quinze heures dans la salle de la mairie sous la présidence de Mr Rémi DIAZ, Maire de LANTA.

Présents : Sébastien ESTIEU, Christophe GAY, Annie MONTOYA, Pierre AVERSENG, Corine GERARD, Rémi DIAZ, Caroline BEAUJARD, Jean ALBERTON, Jean-Pierre ZANET, Michel BLANCHARD, Laurent LELEU

Excusés : Sabine Perez ayant donné procuration à Annie Montoya
Aude Messonier ayant donné procuration à Mme Corine Gérard

Absents : Nadine Sova, Florence Ranc, Didier Sicard, Valérie Bousquet, Aurélie Damia Sotus, Frédéric Gleyzes

Décisions du Maire :

- la réfection des pelouses du stade pour un montant de 6 475.20 €
- paiement à la communauté des communes pour le service instructeur de l'urbanisme pour un montant de 6 444.47€

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26/07/2023 Validation de la Convention Territoriale Globale 2022-2026
- Convention entre Réseau 31 et la commune relative à l'installation, à l'entretien et au contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie
- Contrat à durée déterminée à temps non complet - accroissement temporaire d'activité
- Recrutement service technique
- Intégration de la voirie et des espaces verts du lotissement « Le Hameau de Jonquières » dans le domaine communal
- Changement de numérotation Saint Anatoly

Validation de la convention territoriale globale 2022-2026 :

Par délibération en date du 4 juillet 2023, la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a validé la Convention Territoriale Globale en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale qui soutient, depuis de nombreuses années, les actions menées par la communauté de communes des Terres du Lauragais en faveur des familles et de la population du territoire, par le biais notamment du Contrat Enfance Jeunesse.

La C.T.G qui vient en remplacement du C.E.J. le Contrat Enfance Jeunesse est un cadre politique d'une durée de 4 ans, et est, avant tout, une démarche partenariale qui a pour objet de synthétiser les compétences partagées entre la C.A.F et la collectivité locale, en associant autant que possible, les partenaires intervenant sur le territoire de la Communauté de communes des Terres du Lauragais ou susceptibles d'apporter une réponse aux problématiques repérées ensemble. La somme allouée au C.E.J en 2021 était de 74 205.46€, cette somme sera donc transférée au C.T.G. pour continuer d'assurer ce partenariat.

Caroline Beaujard demande si un projet de communication sur les droits du citoyen a été évoqué lors de cette convention, Rémi répond que cela n'a pas été évoqué mais que cette idée peut être remonté auprès de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire demande donc son accord au conseil municipal afin de valider cette convention.
Approuvé à l'unanimité

Convention entre Réseau 31 et la commune relative à l'installation, à l'entretien et au contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie :

Auparavant la compétence d'entretien des bornes d'incendie était gérée par SIEM 31. La commune a transféré le 01/01/2018 à Réseau31 une partie de sa compétence dans le domaine de l'eau potable à savoir la production, le transport, le stockage, et/ou la distribution de l'eau potable. Les dispositifs de lutte contre l'incendie, alimentés par le réseau d'eau potable sont placés sous la responsabilité du maire et les dépenses qui s'y rattachent incombent à la commune. Il apparaît cependant souhaitable que Réseau31 procède lui-même à l'entretien de ces dispositifs ainsi qu'à l'aménagement des futurs autres dispositifs dans la mesure où il dispose des compétences techniques relatives au réseau.

Monsieur le Maire demande son accord au conseil municipal pour signer la convention avec Réseau31 relative à l'installation, l'entretien, et au contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie.

Approuvé à l'unanimité

Accroissement temporaire d'activité :

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 (1°), il est nécessaire de prendre des délibérations au cas par cas autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour l'exécution d'une tâche occasionnelle, précisément définie et non durable, ne relevant pas de l'activité normale et permanente de la collectivité.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un adjoint technique pour renforcer l'équipe technique du périscolaire, pour une durée de 12 mois maximum et pour une durée hebdomadaire de 20h.

Approuvé à l'unanimité

Recrutement service technique : Suite au départ annoncé du responsable des services techniques, il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet. Le poste pourra être pourvu par un agent relevant des grades suivants : Technicien principal (+première et deuxième classe), agent de maîtrise et adjoint technique, adjoint technique première et deuxième classe.

Approuvé à l'unanimité

Intégration de la voirie et des espaces verts du lotissement « Le Hameau de Jonquières » dans le domaine communal :

Ce sujet avait déjà été fait l'objet d'un vote. Il convient toutefois d'apporter des précisions sur le prix, à savoir que la cession sera faite pour un euro symbolique et sur les parcelles concernées puisqu'elles ont, depuis la signature de la convention fait l'objet d'une division parcellaire. Monsieur le Maire demande son accord au conseil municipal pour modifier la délibération du 26/07/2023.

Approuvé à l'unanimité

Changement de numérotation saint anatoly :

Il s'agit d'apporter une modification à la délibération en date du 20/10/2021 car un seul numéro avait été attribuée aux parcelles ZV 95 et ZV 94. La numérotation sera la suivante :

ZV 94	14, Bis Route de Saint Anatoly
ZV 95	14, Route de Saint Anatoly

Monsieur le Maire demande son accord au conseil municipal pour modifier cette numérotation.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 15h20.

Rémi DIAZ
Maire



Annie Montoya



